

Décision n° 2020.0109/DC/SEAP du 14 mai 2020 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant le rapport d'évaluation technologique intitulé « Place des tests sérologiques rapides (TDR, TROD, autotests) dans la stratégie de prise en charge de la maladie COVID-19 »

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 14 mai 2020,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment son article L. 161-37 ;

Vu la saisine du Ministre des solidarités et de la santé en date du 11 avril 2020 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Le rapport d'évaluation technologique intitulé « Place des tests sérologiques rapides (TDR, TROD, autotests) dans la stratégie de prise en charge de la maladie COVID-19 », ci-joint, est adopté.

Article 2

Le directeur général de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 14 mai 2020.

Pour le collège :
La présidente,
Pr Dominique LE GULUDEC
Signé